



DSNA

Protocole	Protocole d'accord entre l'organisme Pyrénées et l'Association des Pilotes Pyrénéens de Montagne (APPM)	Version	V1.0
PYRENEES		Application	16/10/2018

PROTOCOLE D'ACCORD
entre
L'ORGANISME PYRENEES
et
L'ASSOCIATION des
PILOTES PYRENEENS de
MONTAGNE

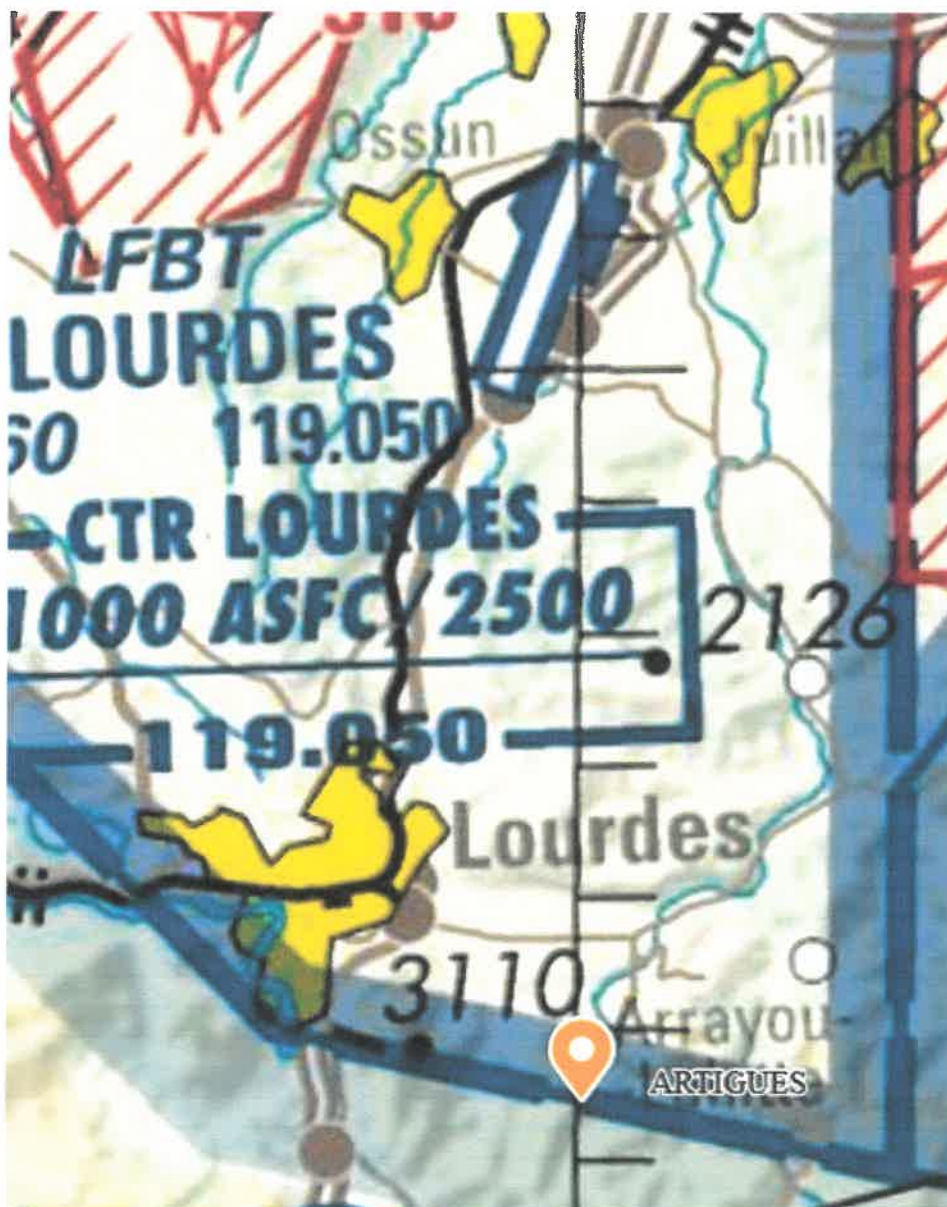
Rédacteur : SNA-SO/PYR/CTL -
Fort
Référence : protocole APPM.doc
Version : 1.0
Nb de pages : 5
Statut : protocole permanent
Date : 16/10/18

Protocole	Protocole d'accord entre l'organisme Pyrénées et l'Association des Pilotes Pyrénéens de Montagne (APPM)	Version	V1.0
PYRENEES		Application	16/10/2018

Enregistrement des amendements

DATE	CHANGEMENT
16/10/2018	Version initiale du protocole

Carte



Protocole	Protocole d'accord entre l'organisme Pyrénées et l'Association des Pilotes Pyrénéens de Montagne (APPM)	Version	V1.0
PYRENEES		Application	16/10/2018

1. Préambule

1.1. But

Le présent protocole définit les procédures de gestion de la plateforme altisurface d'ARTIGUES (65).

Il décrit les procédures mises en œuvre entre l'APPM, association gestionnaire de l'altisurface, et l'organisme Pyrénées pour assurer la compatibilité entre les évolutions des avions utilisant la plateforme d'Artigues situé en CTR D Lourdes et le trafic de l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

L'APPM a la charge de la diffusion de ce protocole à tous les pilotes montagne (APPM, AFPM) désirant utiliser l'altisurface d'ARTIGUES.

1.2. Amendements, modifications ou suspension

Les amendements ou modifications du présent protocole doivent recevoir l'aval des autorités signataires.

Il pourra être dénoncé à tous moments si les conditions ci-après ne sont pas respectées, ou sur demande expresse d'une des parties signataires moyennant un préavis d'un mois.

Ce protocole est renouvelable tous les 3 ans par tacite reconduction.

Le Président de l'APPM :



D. SERRIS

Le Chef de l'Organisme Pyrénées :

Le 25/10/2018

Service Navigation Aérienne Sud-Ouest
Le Chef de l'Organisme Pyrénées



Sébastien BARJOU

Protocole	Protocole d'accord entre l'organisme Pyrénées et l'Association des Pilotes Pyrénéens de Montagne (APPM)	Version	V1.0
PYRENEES		Application	16/10/2018

2. Liaisons téléphoniques

Organisme Pyrénées		APPM	
Approche/SIV Pyrénées	05 59 90 80 52 ou 05 59 33 17 04	Président APPM	06 88 23 79 26
Chef de Tour LFBT	05 62 32 62 55/58		
Chef Subdivision Contrôle	05 59 11 07 40		
Ass Subdivision Contrôle	05 62 35 62 50		

3. Espaces aériens

L'altiport d'ARTIGUES est situé en limite Sud de la CTR Lourdes :

- De l'espace de classe D du sol jusqu'à 1000 ft SFC

La trajectoire finale d'ARTIGUES est en CTR Lourdes.

Les trajectoires DEP /ARR et API de LFBT telles que publiées dans l'AIP ne sont pas séparées du circuit arrivée/départ de l'altisurface.

Le circuit OUEST « Gros porteur » n'est pas séparé du circuit arrivée/départ de l'altisurface.

4. Procédures d'arrivée sur ARTIGUES

- L'appareil à destination d'ARTIGUES doit être équipé radio et transpondeur
- L'appareil à destination d'ARTIGUES, ou désirant rejoindre le tour de piste d'ARTIGUES par le sud (espace G), contacte au préalable Lourdes Tour (119,05) afin d'obtenir l'autorisation de pénétrer dans la CTR Lourdes
- Il précise au 1^{er} contact être à destination d'ARTIGUES
- Il quitte Lourdes Tour (119,05) en intégrant le tour de piste de l'altisurface d'ARTIGUES (300 ft/ sol)

5. Procédures de départ d'ARTIGUES

- L'appareil au départ d'ARTIGUES doit être équipé radio et transpondeur



DSNA

Protocole	Protocole d'accord entre l'organisme Pyrénées et l'Association des Pilotes Pyrénéens de Montagne (APPM)	Version	V1.0
PYRENEES		Application	16/10/2018

- L'appareil dès après le décollage d'ARTIGUES contacte Lourdes Tour (119 ,05) pour obtenir l'autorisation de pénétrer la CTR Lourdes ou pour signaler qu'il n'a pas l'intention d'y pénétrer.
- Si pénétration en CTR, l'autorisation obtenue, l'appareil rappelle en sortie de CTR Lourdes pour quitter.

6. Procédure dérogatoire : avion sans transpondeur

Un avion ou ULM sans transpondeur désirant utiliser l'altisurface d'ARTIGUES devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation de la Subdivision Contrôle Pyrénées (N° ci-dessus)